

GUIDE D'ÉDUCATION DES ENFANTS À L'INTÉRIEUR DU CANADA

INDEMNITÉS D'INSTRUCTION – PRÉPARATION POUR LE DÉMÉNAGEMENT AU CANADA

Cette partie est en vigueur le 1^{er} décembre 2008

Les Questions relié à ce guide administrative doivent être acheminer par courriel à: [Éducation des Personnes à charge – gestion](#) .

INDEX

SECTION 1 : GÉNÉRAL

SECTION 2 : RESPONSABILITÉ DE L'ÉDUCATION AU CANADA

SECTION 3 : RECHERCHE – SITES WEB À DES FINS DE CONSULTATION

SECTION 4 : MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

SECTION 5 : [BACCALAURÉAT INTERNATIONAL](#)

SECTION 6 : COURS DE PLACEMENT AVANCÉ (PA)

SECTION 7 : TESTS D'APTITUDE SCOLAIRE (TAS)

SECTION 8 : L'ENSEIGNEMENT À DOMICILE

SECTION 9 : ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Pour les besoins de l'indemnité d'études, le tableau suivant montre les conditions d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires au Canada.

PROVINCE	Diplôme de fin d'études secondaires
Colombie-Britannique	12 ^e année
Alberta	12 ^e année
Saskatchewan	12 ^e année
Manitoba	12 ^e année
Ontario	12 ^e année
Québec	CÉGEP II (programme pré-universitaire général) L'étudiant doit suivre des cours menant au diplôme d'études collégiales (DEC)
Nouveau Brunswick	12 ^e année
Île du Prince Édouard	12 ^e année
Nouvelle-Écosse	12 ^e année
Terre-Neuve	12 ^e année
Territoires	12 ^e année
Hors du Canada	12 ^e année

SECTION 1 : GÉNÉRAL

1.1 Les parents qui se déplacent à une nouvelle zone d'école devraient passer une certaine heure recherchant la zone d'école et les écoles que leurs enfants devront fréquenter. Au commencement, les

parents devraient déterminer quelles caractéristiques d'une école et d'une zone d'école sont les plus importantes pour satisfaire les besoins de leurs enfants.. Au début, les parents devraient déterminer quelles caractéristiques d'une école et d'une zone d'école sont les plus importantes pour satisfaire les besoins de leurs enfants. Par exemple, les parents peuvent être intéressés par l'exécution scolaire des étudiants à l'école, les notes scolaires, les programmes pour les besoins spéciaux des étudiants, les cours offerts, les taux de rotation du personnel enseignante, les exigences de graduation, la disponibilité des ressources spéciales, la taille de la population d'école, le nombre d'étudiants par classe, des taux de renvoi, des taux de graduation, et toute autre information. Les parents peuvent également vouloir savoir comment les parents considèrent l'école donc leurs enfants vont à l'école et comment l'école est considérée dans la communauté. L'expérience d'école secondaire est un paysage très compliqué et rigoureux. Ceci est encore plus le cas pour la population fortement mobile et les étudiants reliés au militaire. Les étudiants secondaires seront les plus intéressés par le transfert de leur dossier scolaire, les systèmes d'interprétation des crédits à la nouvelle école, les matières offerts, les calendriers d'école, les programmes d'école, les normes d'école et les occasions, activités para scolaire.

1.2 Chaque étudiant est unique; ils sont des enfants d'abord et relié aux militaires en second lieu. Chaque nouvelle situation d'école apporte un ensemble particulier d'occasions, de défis, et d'inconnus intimidants. Elle est dure, indépendamment de la circonstance et de l'âge de l'étudiant, pour être le nouveau de la classe à plusieurs reprises. Les parents sont les meilleurs conseillers. Les parents sont pré mondial au tout ceci, les professeurs et les conseillers peuvent seulement faire un certain montant. Pour les parents impliquez-vous dans l'apprentissage de vos enfants et la planification de leur futur. Il faut vraiment vous impliquer avec vos enfants afin de rendre une transition lisse.

13 On peut offrir, à l'intérieur du Canada, comme à l'extérieur, si disponible, l'enseignement dans la langue officielle appropriée, i.e., **la langue d'enseignement**, en anglais ou en français, conformément à la section 23 des Droits de la minorité à la langue d'enseignement tels que prescrits par la [Charte canadienne des droits et libertés](#)

1.4 Les **programmes d'immersion** française (IF) sont facultatifs pour les élèves anglophones et ne sont pas compris dans la section 23 des Droits d'instruction dans la langue de la minorité linguistique, [Charte canadienne des droits et libertés](#). Ce programme n'est pas offert à l'étranger.

SECTION 2 : RESPONSABILITÉ DE L'ÉDUCATION AU CANADA

2.1 **Responsabilité de l'éducation** : Au Canada, il n'y a ni ministère fédéral de l'Éducation ni système national intégré d'éducation. Dans le système fédéral de partage des pouvoirs, la *Loi constitutionnelle de 1867* du Canada stipule que, dans « chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation ». Dans les 13 instances – 10 provinces et trois territoires, les ministères de l'Éducation sont responsables de l'organisation, de la prestation et de l'évaluation de l'éducation primaire et secondaire, de la formation technique et professionnelle et de l'enseignement postsecondaire. Certaines provinces et certains territoires sont dotés de deux ministères, l'un responsable de l'éducation primaire-secondaire et l'autre de l'enseignement postsecondaire et de la formation professionnelle.

Différences régionales : Bien qu'il y ait de très nombreuses similitudes entre les systèmes d'éducation des provinces et territoires du Canada, il y a également des différences importantes entre les programmes d'études, les évaluations et les politiques de reddition des comptes provinciaux et territoriaux qui témoignent de la géographie, de l'histoire, de la langue, de la culture et des besoins particuliers de la population desservie. Le caractère vaste, diversifié et largement accessible des systèmes d'éducation du Canada atteste de l'importance accordée à l'éducation par la société. Le Graphique 1, *Systèmes éducatifs canadiens*, illustre l'organisation

du système préscolaire, primaire, secondaire et postsecondaire dans chaque instance au Canada.

2.3 **Rôle du gouvernement** : L'éducation publique est gratuite pour tous les Canadiens et Canadiennes qui satisfont à divers critères relatifs à leur âge ou lieu de résidence. Chaque province et territoire compte un ou deux ministères responsables de l'éducation, chacun dirigé par un ministre qui est presque toujours un membre élu de la législature et qui est nommé à ce poste par le leader du gouvernement provincial ou territorial. Les sous-ministres sont des fonctionnaires qui s'occupent du fonctionnement de leur ministère respectif. Les ministères assurent une gestion éducationnelle, administrative et financière, offrent un soutien aux écoles, déterminent les services éducatifs devant être dispensés et établissent les politiques et les mesures législatives encadrant l'éducation.

2.4 **Gestion locale** : La gestion locale de l'éducation est habituellement confiée aux conseils et commissions scolaires, aux districts scolaires, aux divisions scolaires ou aux conseils d'éducation de district. Les pouvoirs délégués à ces autorités locales, dont les membres sont élus par le public, sont déterminés par les gouvernements provinciaux et territoriaux et portent généralement sur le fonctionnement et l'administration (notamment financière) du groupe d'écoles dont elles ont la charge, sur la mise en œuvre des programmes d'études, sur le personnel enseignant, sur l'inscription des élèves et sur la proposition de nouvelles constructions ou d'autres dépenses importantes. Selon les données de Statistique Canada, le Canada compte quelque 15 500 écoles – 10 100 écoles primaires, 3400 écoles secondaires et 2000 écoles mixtes primaires-secondaires – et en moyenne 350 élèves par école.

2.5 **Enseignement dans la langue de la minorité** : Le Canada est un pays bilingue et la Constitution reconnaît le français et l'anglais comme ses deux langues officielles. D'après le recensement de 2006, plus de 85 p. 100 des Canadiennes et Canadiens de langue maternelle française vivent au Québec; les droits linguistiques en milieu minoritaire des élèves francophones résidant à l'extérieur du Québec et des élèves anglophones vivant au Québec sont protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cette charte définit les conditions sous lesquelles les Canadiennes et Canadiens ont le droit d'avoir accès à une instruction publique dans la langue de la minorité. Chaque province et territoire a créé des conseils scolaires francophones pour gérer le réseau d'écoles où le français est la langue première. Au Québec, la même structure existe pour l'éducation en anglais langue première.

2.6 **Sources de financement** : Le financement public de l'éducation est assuré directement par le gouvernement provincial ou territorial ou, à divers degrés, par des transferts provinciaux conjugués à des taxes locales perçues par le gouvernement local ou par les conseils et les commissions dotés de pouvoirs de taxation. Les règlements provinciaux et territoriaux, qui sont revus annuellement, établissent la structure de financement qui fixe le niveau de l'aide financière versée à chaque conseil ou commission scolaire au sein de chaque province et territoire, en fonction, entre autres facteurs, du nombre d'élèves, des besoins spéciaux et de la collectivité desservie.

2.7 **Éducation préscolaire** : Toutes les provinces et tous les territoires ont des cours d'éducation préscolaire (maternelle), administrés par les autorités scolaires locales, offrant une année d'école non obligatoire aux enfants de cinq ans avant la 1^{re} année. Tout dépendant de l'instance, l'éducation préscolaire est parfois obligatoire ou peut être accessible à partir de l'âge de quatre ans, voire plus tôt. À l'échelle pancanadienne, 95 p. 100 des enfants de cinq ans fréquentent le niveau préscolaire ou l'école primaire et plus de 40 p. 100 des enfants de quatre ans sont inscrits à la prématernelle, bien qu'il y ait d'importantes variations d'une province ou d'un territoire à l'autre. En 2005-2006, environ 130 000 enfants étaient inscrits à la prématernelle et plus de 312 000 à la maternelle. L'intensité des programmes varie elle aussi puisqu'il revient aux commissions et conseils scolaires de décider s'ils offrent des programmes d'une demi-journée ou d'une journée complète.

2.8 **Éducation primaire** : L'âge de la fréquentation scolaire obligatoire varie d'une province ou d'un

territoire à l'autre, mais la plupart des provinces et territoires exigent la présence à l'école à partir de l'âge de six ans, jusqu'à l'âge de 16 ans. Dans certains cas, la fréquentation scolaire obligatoire débute à cinq ans et dans d'autres, elle se poursuit jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Dans la plupart des provinces et territoires, l'éducation primaire dure entre six et huit ans. Le programme d'études primaires met l'accent sur les matières de base que sont la langue, les mathématiques, les sciences humaines, les sciences, l'éducation physique et l'éducation à la santé ainsi que l'initiation aux arts; certaines provinces et certains territoires ajoutent à cette liste l'apprentissage d'une deuxième langue. Plusieurs provinces et territoires insistent de plus en plus sur l'alphabétisation, particulièrement chez les garçons, les tests ayant démontré qu'ils prenaient du retard par rapport aux filles pour ce qui est de la maîtrise de la langue.

2.9 **Éducation secondaire** : L'école secondaire couvre les quatre à six dernières années de la fréquentation scolaire obligatoire. La première année, les élèves suivent surtout des cours obligatoires, avec quelques cours à option. La proportion de cours à option augmente dans les dernières années pour permettre aux élèves de suivre des cours spécialisés qui les préparent au marché du travail ou qui répondent aux divers critères d'admission des établissements postsecondaires. Le diplôme d'études secondaires est décerné aux élèves qui terminent le nombre prescrit de cours obligatoires et de cours à option. Dans la plupart des cas, les programmes de formation professionnelle et les programmes d'enseignement général sont offerts dans les mêmes écoles secondaires : dans d'autres, les programmes de formation technique et professionnelle sont offerts dans des centres de formation professionnelle spécialisés distincts. Les élèves désireux de s'orienter vers un métier précis peuvent suivre des programmes de durée variée, allant de moins de un an à trois ans, dont plusieurs mènent à un diplôme ou à un certificat. En 2003, 74 p. 100 des élèves ont terminé avec succès leur secondaire, 78 p. 100 des filles et 70 p. 100 des garçons ayant obtenu leur diplôme. Le taux global d'obtention du diplôme est resté relativement stable tandis que le taux de décrochage à plus long terme a décliné alors que les élèves plus âgés finissent leurs études secondaires.

2.10 **Écoles séparées et privées** : La législation et les pratiques concernant la création de systèmes éducatifs séparés et d'établissements d'enseignement privés varient d'une instance à l'autre. Trois instances ont des systèmes éducatifs séparés financés par les deniers publics aux ordres d'enseignement primaire et secondaire. Ces systèmes scolaires séparés permettent aux minorités religieuses de recevoir une instruction conforme aux principes de leur foi, en particulier les catholiques et les protestants, dont les droits de certains sont protégés par la loi. Les systèmes des écoles publiques et des écoles séparées financées par l'État desservent environ 93 p. 100 des élèves du Canada. Six instances financent partiellement leurs écoles privées, à condition que ces dernières répondent à certains critères, qui varient d'une instance à l'autre. Dans les autres instances, aucun soutien financier n'est prêté aux écoles privées, qui peuvent néanmoins être réglementées.

Enseignement postsecondaire

2.11 **Gamme des établissements** : Des établissements publics aussi bien que privés dispensent l'enseignement postsecondaire et offrent des grades, des diplômes, des certificats et des attestations, en fonction de leur nature et de la durée du programme. Le milieu de l'enseignement postsecondaire a évolué depuis quelques années, les universités n'étant plus, dans certaines instances, les seuls établissements habilités à conférer des grades. Un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu est un établissement privé ou public à qui le plein pouvoir de décerner des grades, diplômes et autres titres de compétence est donné en vertu d'une loi publique ou privée du corps législatif d'une province ou d'un territoire, ou par un mécanisme gouvernemental d'assurance de la qualité. Il y a au Canada 163 universités publiques et privées (y compris les écoles de théologie) et 183 collèges et instituts publics reconnus, y compris ceux qui décernent des baccalauréats et des grades appliqués. Outre les établissements reconnus, 68 établissements de l'ordre d'enseignement universitaire et 51 de l'ordre

d'enseignement collégial viennent s'ajouter à la catégorie des établissements autorisés au sein desquels seuls certains programmes sont approuvés en vertu de programmes d'assurance de la qualité provinciaux.

2.12 **Gestion** : Les universités publiques sont très autonomes; elles établissent leurs propres critères d'admission et d'obtention du diplôme et jouissent d'une grande souplesse pour la gestion de leurs affaires financières et de leurs programmes. L'intervention gouvernementale se limite généralement au financement, aux barèmes des droits de scolarité et à l'introduction de nouveaux programmes. La majorité des universités du Canada sont dotées d'un système de gestion à deux niveaux, constitué d'un conseil d'administration et d'un sénat. Les conseils sont généralement responsables de façon globale des questions financières et des politiques. Les sénats universitaires s'occupent des programmes, des cours, des critères d'admission, des qualifications requises pour les grades et de la planification de l'enseignement. Leurs décisions doivent recevoir l'aval du conseil. La population étudiante est souvent représentée au sein de ces deux entités, à l'instar des diplômées et diplômés et de l'ensemble de la collectivité. Dans les collèges, la participation gouvernementale peut s'étendre aux politiques d'admission, à l'approbation des programmes, aux programmes d'études, à la planification institutionnelle et aux conditions de travail. La plupart des collèges ont un bureau des gouverneurs, nommé par le gouvernement de la province ou du territoire et constitué de membres représentant le public, la population étudiante et le corps professoral. Des comités consultatifs où sont représentés le monde des affaires, l'industrie et les syndicats contribuent à orienter la planification des programmes.

2.13 **Grades universitaires** : Les universités et les collèges universitaires se concentrent sur les programmes menant à un grade mais peuvent également offrir certains diplômes et certificats, souvent pour les professions désignées. Les grades universitaires sont offerts à trois niveaux consécutifs. Les programmes de baccalauréat sont accessibles aux personnes qui ont terminé avec succès leurs études secondaires ou, au Québec, le programme de deux ans du cégep. La plupart des universités ont également des critères d'admission et des itinéraires spéciaux pour les adultes. Le baccalauréat exige habituellement trois ou quatre années d'études à temps plein, selon la province et la nature générale ou spécialisée du programme. La maîtrise exige habituellement deux années d'études après le baccalauréat. Pour ce qui est du doctorat, de trois à cinq années additionnelles d'études et de recherche et un mémoire sont normalement exigés. Le *Cadre canadien de reconnaissance des qualifications correspondant à un grade* décrit plus en détail les divers niveaux de diplomation. Pour les professions réglementées, notamment dans les domaines de la médecine, du droit, de l'éducation et du travail social, il faut généralement effectuer un stage avant de pouvoir obtenir l'autorisation d'exercer sa profession.

2.14 **Activités collégiales** : Il existe des milliers d'établissements ne conférant pas de grades au Canada. Parmi ceux-ci, plus de 150 sont des collèges et instituts publics reconnus. Qu'ils soient nommés collèges publics, instituts spécialisés, collèges communautaires, instituts de technologie, collèges d'arts appliqués et de technologie ou cégeps, ils offrent une vaste gamme de programmes de formation professionnelle dans divers secteurs professionnels et techniques, dont le commerce, la santé, les arts appliqués, la technologie et les services sociaux. Certains établissements spécialisés dispensent une formation dans un seul domaine, tel que les pêcheries, les arts, la technologie paramédicale ou l'agriculture. De plus, les collèges offrent des programmes d'alphabétisation et de rattrapage scolaire, des programmes de formation préprofessionnelle et de préapprentissage ainsi que les cours en classe des programmes d'apprentissage enregistrés. De plus, un vaste éventail d'ateliers, de programmes courts et de programmes de recyclage y sont offerts aux professionnelles et professionnels et aux travailleuses et travailleurs qualifiés. À l'ordre d'enseignement collégial, l'accent est mis sur l'enseignement, bien que la recherche appliquée y gagne en importance.

2.15 **Reconnaissance et coopération entre les collèges** : Les programmes collégiaux et d'instituts de deux et trois ans mènent généralement à un diplôme, alors que les programmes menant à un certificat durent généralement un an ou moins. Certains collèges et instituts confèrent des grades universitaires et

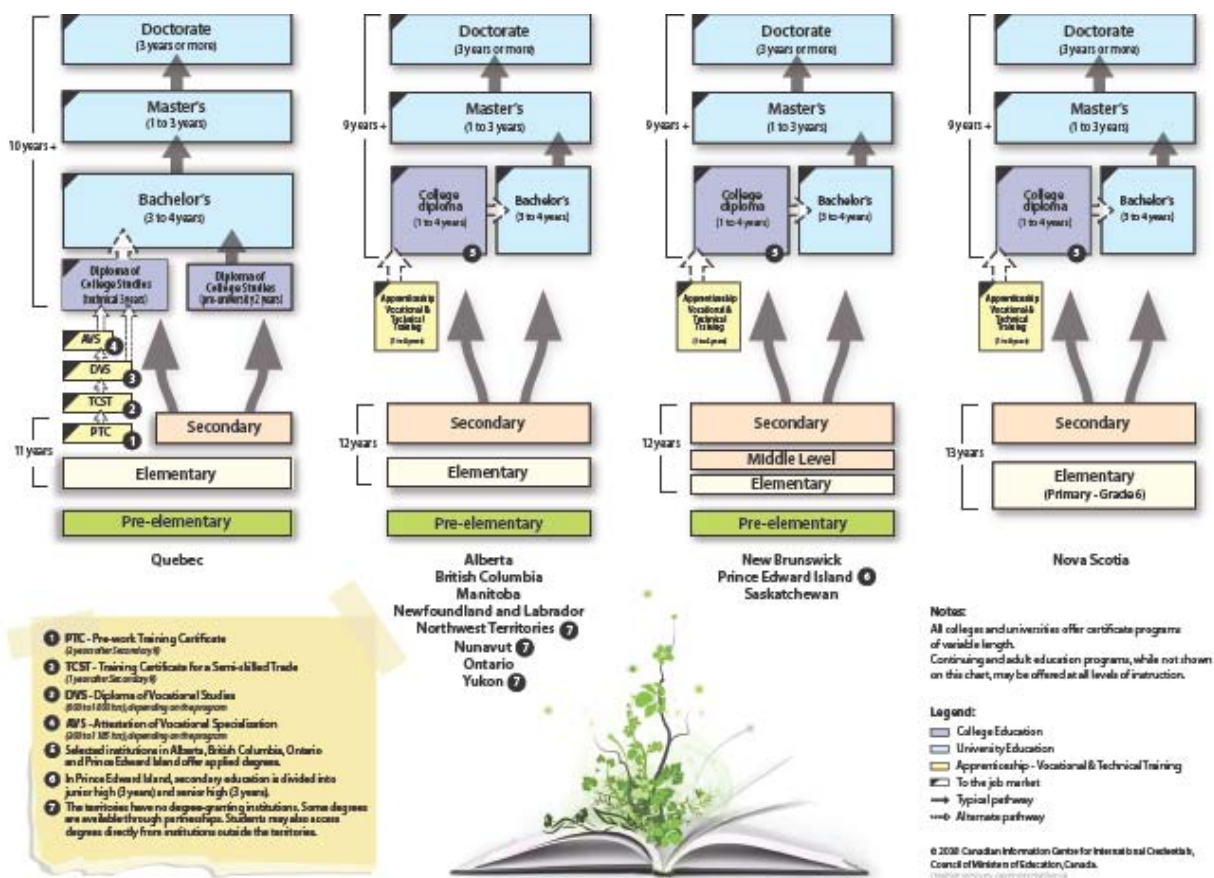
des grades d'études appliquées et d'autres offrent des programmes de l'ordre d'enseignement universitaire. Au Québec, les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) offrent le choix entre des programmes de formation générale de deux ans, préalables à la poursuite d'études universitaires, ainsi que des programmes de formation technique de trois ans préparant les étudiantes et étudiants au marché du travail ou à des études postsecondaires plus poussées. Les collèges coopèrent très étroitement avec le milieu des affaires, l'industrie, les syndicats et la fonction publique pour dispenser des services de perfectionnement professionnel et des programmes spécialisés et, de façon plus large, avec leurs collectivités pour concevoir des programmes qui répondent aux besoins locaux.

2.16 **Évaluation et reconnaissance des acquis** : Environ 80 p. 100 des collèges du Canada reconnaissent également l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA), dans une partie au moins de leurs programmes. Certaines universités la reconnaissent également et de plus en plus de provinces offrent des services d'ERA aux adultes, à l'ordre d'enseignement secondaire. L'ERA est un processus qui aide les adultes à démontrer leurs connaissances acquises en dehors d'une éducation formelle et à en obtenir la reconnaissance.

Technologie dans l'enseignement

2.17 **Prestataires et participation** : L'enseignement professionnel fait référence à un programme pluriannuel ou à une série de cours dispensant une instruction spécialisée relative à une compétence ou à un métier, dont le but est de donner la possibilité aux étudiantes et étudiants de passer directement à une carrière ou à un programme basé sur la compétence ou le métier en question. Ce type d'instruction est offert dans les écoles secondaires et à l'échelon postsecondaire dans les collèges et instituts publics, les collèges privés à but lucratif et en milieu de travail par l'entremise de programmes d'enseignement en apprentissage. À l'ordre d'enseignement secondaire, les programmes d'enseignement professionnel sont parfois offerts dans des écoles séparées et spécialisées ou en tant que programmes optionnels dans des écoles qui offrent à la fois des filières de formation générale et de formation professionnelle. Les programmes des écoles secondaires préparent les élèves au monde du travail, à des programmes postsecondaires ou à un apprentissage. Le rôle des collèges publics a été décrit ci-dessus. Les collèges privés peuvent être agréés par les gouvernements provinciaux ou fonctionner en tant qu'entités non agréées. Ils reçoivent parfois des fonds publics mais sont largement financés par les droits de scolarité et offrent des programmes dans des domaines tels le commerce, les sciences de la santé, les services à la personne, les arts appliqués, les technologies de l'information, l'électronique, les services et les métiers. Les programmes requièrent généralement une ou deux années d'études, bien que certains collèges privés d'enseignement professionnel offrent des programmes plus courts. Au Canada, les programmes d'apprentissage s'adressent surtout aux adultes mais, dans certaines instances, les jeunes sont de plus en plus nombreux à s'inscrire à de tels programmes. L'industrie connexe est chargée de la formation pratique, dispensée en milieu de travail, et l'établissement d'enseignement fournit les éléments théoriques. Les inscriptions aux programmes d'apprentissage ont augmenté de façon régulière,

CMEC ÉDUCATION AU CANADA



SECTION 3 : RECHERCHE – SITES WEB À DES FINS DE CONSULTATION

Le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

Le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux a été mis sur pied en 1990 comme bureau d'orientation et d'information suite à la ratification par le Canada de la Convention de l'UNESCO sur la reconnaissance des études et des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les États de la région Europe, pour aider le Canada à s'acquitter de ses obligations aux termes de cette entente, qui vise à encourager une reconnaissance plus large des qualifications professionnelles et des diplômes dans le but de favoriser la mobilité internationale.

Le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux -

<http://www.cicic.ca/1/accueil.canada>

Systèmes d'éducation provinciaux canadiens

Ministère de l'éducation de l'Ontario - www.edu.gov.on.ca/fre

Lire: "Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario"; "Codes des cours au secondaire"; "Des choix qui mènent à l'action"; "Plan d'enseignement individualisé"

Ministère de l'éducation du Québec - www.meq.gouv.qc.ca

Fédération des CÉGEPs - www.fedecegeps.qc.ca

L'Association canadienne des écoles indépendantes - www.cais.ca

Ministère de l'éducation d'Alberta - <http://ednet.edc.gov.ab.ca>

Ministère de l'éducation de la Colombie Britannique - www.bced.gov.bc.ca

Ministère de l'éducation du Manitoba - www.gov.mb.ca/educate/index.html

Ministère de l'éducation du Nouveau Brunswick - www.gov.nb.ca/education

Ministère de l'éducation de la Terre Neuve - www.gov.nf.ca/edu/

Ministère de l'éducation de la Nouvelle Écosse - www.ednet.ns.ca

Ministère de l'éducation de l'Île du Prince Édouard - www.gov.pe.ca/educ/index.asp

Ministère de l'éducation de Saskatchewan - www.sasked.gov.sk.ca

Test provincial de compétences linguistiques: <http://www.eqao.com>

Association des universités et collèges du Canada: http://www.aucc.ca/index_f.html

Directorat - Rémunération et avantages sociaux administration

Éducation des personnes à charge (gestion) : www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dem-epcg/index-fra.asp

Sites Internet d'éducation du monde

Organisation du Baccalauréat International www.ibo.org/

« The College Board » (pour Placement avancé et SATs) www.collegeboard.com

Études postsecondaires au Canada

Liste des collèges et universités au Canada http://www.aucc.ca/index_f.html

Éducation à distance - Programmes ministériels canadiens

Alberta <http://ednet.edc.gov.ab.ca/ltb/>

Colombie Britannique <http://www.openschool.bc.ca/de/>

Manitoba www.merlin.mb.ca/

Nouveau Brunswick <http://www.teleeducation.nb.ca/>

Terre Neuve webmaster@edu.gov.nf.ca (questions sur l'éducation)

Nouvelle Écosse www.lrt.ednet.ns.ca/

Ontario www.edu.gov.on.ca/

Île du Prince Édouard education@gov.pe.ca (questions sur l'éducation)

Québec www.cyberscol.qc.ca

Saskatchewan www.sasked.gov.sk.ca/

L'enseignement à domicile

“Canadian Home Based Learning Resource Page” <http://www.flora.org/homeschool-ca/> (En anglais seulement)

Liste des ressources de langue

Adminet – La connection française www.adminet.com/

Agriculture et Agro-alimentaire Canada www.agr.gc.ca/

“ Alberta Learning Technology Branch “ – <http://www.education.gov.ab.ca/ltb/default.html>

Astérix – Le site officiel www.asterix.tm.fr/

Énergie atomique du Canada limitée www.aecl.ca/

Division scolaire no 40 du Brandon www.brandonsd.mb.ca/

Parlement du Canada www.parl.gc.ca/

Société Radio-Canada www.cbc.radio-canada.ca/

Liste des ressources de langue

Société du musée canadien des civilisations www.civilization.ca/
Musée canadien de la nature www.nature.ca/
Clicnet – ressources pédagogiques <http://clicnet.swarthmore.edu/>
À la découverte de Tintin www.tintin.com/
Pêches et Océans Canada www.dfo-mpo.gc.ca/
Langues étrangères pour les voyageurs www.travlang.com/languages/
Ministère français de culture et de communication www.culture.gouv.fr/
Culture et langue français www-as.phy.ohiou.edu/Departments/Mod_Lang/frenchlinks.html
Cours en langue française www.jump-gate.com/languages/french/
Réseau Grands Lacs Voie maritime du Saint-Laurent www.greatlakes-seaway.com/
Développement des ressources humaines Canada <http://www.hrsdc.gc.ca/>
Ici Radio Canada radio-canada.ca/
Centres des études indépendantes www.ilc.org/index-main_f.php
Industrie Canada www.ic.gc.ca/
Commissariat à l'information du Canada www.infocom.gc.ca/
Journal Le Devoir www.ledevoir.com/
Journal Le Droit www.cyberpresse.ca/droit
Journal Le Monde Diplomatique www.monde-diplomatique.fr/
Journal Le Soleil (de Québec) www.cyberpresse.ca/soleil
Musée de la Télévision www.mzstv.com
Musée national de l'aviation www.aviation.technomuses.ca
La Capitale du Canada www.capcan.ca/
Bibliothèque nationale du Canada www.nlc-bnc.ca/
Ressources naturelles Canada – Géomatique Canada ess.nrcan.gc.ca/geocan/index_f.php
Ressources naturelles Canada – Secteur des minéraux et des métaux www.nrcan-rncan.gc.ca/mms-smm/index-fra.htm
Commissariat aux langues officielles www.ocol-clo.gc.ca/
Autres départements gouvernementaux canadiens www.gc.ca/
Radio France International <http://town.hall.org/travel/france/rfi.html>
Conseil de district des écoles publiques du comté de Renfrew www.renfrew.edu.on.ca/
Via Rail Canada www.viarail.ca/
Écrire en français http://globegate.utm.edu/french/globegate_mirror/writing.html

Liste des ressources en anglais comme langue seconde

"Canadian Association of Second Language Teachers (CASLT)" <http://caslt.org/research/esllinks.htm> (ESL Teachers Site)
TESOL www.tesol.org/conv/index.html
"Word2Word Language Resources" www.word2word.com
"Language Magazine" www.languagemagazine.com
"Tower of English" <http://towerofenglish.com>
"Poetry Today Online" www.poetrytodayonline.com
TeacherVision www.teachervision.com
Education Index www.educationindex.com
The Digital History of Canadian Poetry www.youngpoets.ca

Liste des ressources en anglais comme langue seconde

Guide to Grammar and Writing <http://webster.commnet.edu/grammar/index.htm>(Grades 6-8)

Classroom Connect <http://www.classroom.com>

SECTION 4: MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

- Cliquez ici pour l'[Association des universités et des collèges](#) du Canada pour l'information sur l'éducation post secondaire au Canada
- Cliquez ici pour [Fondation canadienne des bourses du millénaire](#)
- Cliquez ici pour [Canada's Most Comprehensive Scholarship Portal](#)
- Cliquez ici pour [Studentawards.com](#)

4.1 Les étudiants reliés au militaire se déplacent du système scolaire au système scolaire environ trois fois plus souvent que d'autres étudiants. Il est important que les étudiants aient leur passeport scolaire dans l'ordre avant le mouvement. Les articles qui exigent l'attention seraient:

- Transfert opportun des dossiers d'étudiant
- Les étudiants devraient mettre à jour leur plan d'éducation
- documentation du rendement scolaire et d'activités parascolaires
- Copies des descriptions de cours et programmes
- Le courriel de conseiller d'orientation d'étudiant à l'ancienne école
- Vérifiez la nouvelle école sur l'Internet
- Vérifiez des conditions de diplôme à la nouvelle école et discutez avec votre conseiller d'orientation à votre ancienne école
- Vérifiez le catalogue de cours à votre nouvelle école
- Entrez en contact avec votre nouveau département de conseils d'école
- Employez l'Internet, il est un grand outil de recherches.

4.2 le diplôme secondaire:

- Vérifiez le site Web du ministère de l'éducation pour les conditions secondaire provinciale de diplôme secondaire pour la province que vous vous déplacerez à.
- Les étudiants devraient mettre à jour leur plan d'éducation
- Consultez le page Web de www.cmec.ca sous "élémentaire et secondaire" pour une vue d'ensemble de chaque système d'éducation provincial, pratiques d'essai et d'évaluation et conditions de diplôme secondaire.
- Vérifiez l'école dans le secteur au Canada que l'étudiant renverra.
- Plan d'éducation annuel – Voir l'exemple à <http://www.edu.gov.on.ca/>

4.3 **Liens portant sur le programme scolaire canadien**

- | |
|---|
| • Ministère de l'Éducation de l'Ontario www.edu.gov.on.ca
Examiner : <i>Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, Codes des cours, Des choix qui mènent à l'action, Plan d'enseignement individualisé</i> |
| • Ministère de l'Éducation du Québec - www.meq.gouv.qc.ca |
| • Fédération des cégeps - www.fedecegeps.qc.ca |
| • Canadian Association of Independent Schools - www.cais.ca |

• Alberta Ministry of Education - ednet.edc.gov.ab.ca
• British Columbia Ministry of Education - www.bced.gov.bc.ca
• Manitoba Ministry of Education - www.gov.mb.ca/educate/index.html
• Ministère de l'Éducation du Nouveau Brunswick - www.gov.nb.ca/education
• Newfoundland Ministry of Education - www.gov.nf.ca/edu/
• Nova Scotia Ministry of Education - www.ednet.ns.ca
• Prince Edward Island Ministry of Education - www.gov.pe.ca/educ/index.asp
• Saskatchewan Ministry of Education - www.sasked.gov.sk.ca
• Test provincial de compétences linguistiques (de l'OQRE) : http://www.eqao.com
• Association des universités et collèges du Canada : http://www.accc.ca/ pour les collèges et http://www.aucc.ca/index_f.html pour les universités.
• Our Kids Go To School: www.ourkids.net
• Institut canadien des normes d'enseignement : www.cesi.edu
• The Conference of Independent Schools (Ontario) : http://www.cisontario.ca/

SECTION 5: [BACCALAURÉAT INTERNATIONAL](#)

5.1 Le BI offre un programme scolaire international pré-universitaire et une qualification pour le niveau d'entrée universitaire. On obtient ce diplôme après avoir écrit, avec succès, l'examen de ces cours de deux ans qui commence à la fin du secondaire (1^{re} année), et donne accès aux études postsecondaires partout dans le monde. L'organisation des baccalauréats internationaux est basée à Genève, Suisse, et est inscrite en tant que fondation éducative à buts non lucratifs en vertu de la loi suisse. Seuls les étudiants ayant suivi des cours dans des écoles et collèges BI affiliés sont habilités à écrire des examens de BI. Le diplôme qu'on obtient après avoir écrit, avec succès, les examens de BI répond aux normes et exigences fixées par la plupart des universités. Les étudiants du BI doivent choisir six sujets, un de chaque catégorie; trois du niveau supérieur (l'équivalent de GCE niveau "a" ou placement avancé US) et trois de niveau auxiliaire (en général l'équivalent de GCSE). Les normes élevées qui caractérisent le baccalauréat international supposent des résultats supérieurs ou une préparation au niveau intermédiaire et en début de secondaire. Les matières qui constituent le cœur du programme du baccalauréat international sont réparties en six groupes (deux groupes de langues, les personnes et la société, les sciences expérimentales, les mathématiques et une matière au choix). Les candidats au diplôme doivent choisir une matière dans chaque secteur. Ce choix dépend des sujets IB de la gamme offerte par l'école. Tous les candidats au diplôme du baccalauréat international doivent rédiger une dissertation de 4000 mots, suivre un cours intitulé "Théorie du savoir" et participer à des activités en dehors du programme et à des services communautaires. Ceux qui ne remplissent pas toutes les conditions du programme reçoivent un certificat pour les examens réussis. Les frais d'inscription reliés au programme de BI sont remboursables seulement si les institutions postsecondaires le considèrent comme une condition d'inscription, et sont compris et approuvés en tant que partie du plafond de poste.

SECTION 6: [COURS DE PLACEMENT AVANCÉ \(PA\) \(ADVANCED PLACEMENT \(AP\)\)](#)

7.1 Ce programme est offert par le "[College Board](#)" pour permettre aux étudiants de suivre des cours de niveau collégial pendant leur séjour à l'école secondaire, servant ainsi de "pont académique" pour adoucir la transition entre l'école secondaire et l'institution postsecondaire à l'étranger. On peut écrire l'examen de PA sans avoir à suivre les cours de PA, et tout ce qu'on a à faire, c'est de payer les frais

d'examen. Ces examens ont lieu chaque mai aux écoles secondaires participantes. Cet examen est corrigé en juin et juillet, et les notes sont envoyées aux étudiants et aux écoles secondaires et institutions postsecondaires où sont inscrits les étudiants. Les résultats obtenus lors de cet examen ne permettent pas de déterminer si un étudiant a passé avec succès ou non son école secondaire. Aux États-Unis, comme les cours de PA ne font pas partie des exigences des études secondaires, les parents doivent défrayer toute dépense reliée à ces cours. Les institutions postsecondaires américaines se servent des examens de PA, tels qu'offerts par le "[College Board](#)", comme mesure standard commune pour tous les étudiants. L'institution postsecondaire peut se servir aussi de ces examens pour déterminer le crédit académique et/ou cours de placement avancé des étudiants.

SECTION 7 : TESTS D'APTITUDE SCOLAIRE (TAS) (SCHOLASTIC APTITUDE TESTS (SAT))

7.1 Le "[College Board](#)" (www.collegeboard.com) des États-Unis offre des cours en TAS. Le « College Board » est une organisation à but non lucratif qui offre des tests et autres services scolaires aux étudiants/écoles/collèges. Les résultats obtenus dans des examens de TAS servent à mesurer le niveau éducatif général en vue de l'utilisation éventuelle par les collèges/universités. Voici une vue générale de ces cours/programmes/tests

- (a) Tests d'aptitude scolaire (SAT) (*Scholastic Aptitude Tests (SAT)*) - du "[College Board](#)". C'est un programme utilisé par le "[College Board](#)" qui offre des tests d'entrée aux étudiants qui ont l'intention de s'inscrire dans des institutions post-secondaires aux États-Unis. Il permet l'utilisation de tests normalisés pouvant utiliser la même norme pour tous les étudiants de tous les États qui utilisent des programmes divers. Certaines universités canadiennes utilisent SAT pour mesurer des étudiants diplômés ayant suivi un programme scolaire américain. SAT est un test à choix multiples qui mesure les aptitudes orales, mathématiques en plus du test de l'anglais écrit standard (TAES). Le test du SAT est obligatoire pour être accepté dans la plupart des institutions post-secondaires américaines, comme le SAT n'est pas une exigence pour obtenir son diplôme d'études secondaires.

SECTION 8: L'ENSEIGNEMENT À DOMICILE

CANADIAN INSTRUCTION AT HOME - PAGE se trouve ici : <http://www.flora.org/homeschool-ca/>

SECTION 9 : ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

9.1 Tous les élèves ont besoin de l'aide des enseignants, de leurs camarades de classe, de leur famille et de leurs amis pour bien se développer et profiter au maximum de leur expérience scolaire. Certains élèves ont des besoins spéciaux qui exigent un plus grand soutien que ce qui est généralement offert à l'école. Les enfants souffrant de troubles du comportement ou de la communication ou de déficiences intellectuelles, physiques ou multiples ou qui sont surdoués peuvent avoir besoin de services ou de programmes d'éducation spécialisée leur permettant de fréquenter l'école et de profiter pleinement de leur expérience scolaire. Ces élèves peuvent être définis officiellement en tant qu'élèves exceptionnels.

9.2 Le programme d'éducation spécialisée se définit comme suit : « un programme d'enseignement basé sur les résultats d'une évaluation continue et modifié en conséquence, qui comprend un plan assorti d'objectifs précis et les grandes lignes des services d'éducation spécialisée qui répondent aux besoins des

élèves en difficulté ». Cela signifie qu'il faut fixer des objectifs pédagogiques et élaborer un plan d'action approprié comprenant des mesures d'adaptation et des modifications

9.3 Visitez les sites web ci-dessous pour trouver les programmes ou organisations appropriés qui peuvent aider vous, votre enfant ou étudiant exceptionnel.

Association for Bright Children of Ontario (<http://abcontario.ca>) – Anglais seulement

Attention Deficit Disorder Ontario Foundation (ADDO)
(http://vrl.tpl.toronto.on.ca/helpfile/he_a0003.html) – Anglais seulement

Attention Deficit Information Network (AD-IN) (<http://www.addinonetwork.com/>) – Anglais seulement

Autism Ontario (<http://www.autismontario.com/>) (anciennement *Autism Society Ontario*) – Anglais seulement

Société canadienne de l'autisme (www.autismsocietycanada.ca/about_asc/overview/index_f.html) La Société canadienne de l'autisme (SCA) est un organisme de bienfaisance enregistré, sans but lucratif. Elle a été fondée en 1976 grâce à un groupe de parents convaincus qu'il fallait faire des représentations, sensibiliser le public, offrir des services d'information et de référence, ainsi que soutenir les sociétés régionales membres de la SCA.

Butte Publications (<http://www.buttepublications.com/>) – Anglais seulement

Canadian Association of Educators of the Deaf and Hard-of-Hearing (CAEDHH)
(<http://www.stemnet.nf.ca/CAEDHH/>) – Anglais seulement

Association des malentendants canadiens (<http://www.chha.ca/>) est un organisme national d'entraide sans but lucratif, constitué par et pour des personnes malentendantes. L'AMEC coopère avec des professionnels, des fournisseurs de services et des organismes gouvernementaux, tout en communiquant à ses membres l'information sur les questions et les solutions concernant les personnes malentendantes et devenues sourdes.

Canada: Children and Adults with Attention Deficit Disorders (CH.A.D.D.)
(<http://www.chaddcanada.org/>) – Anglais seulement

Canadian Association for Community Living (<http://www.communitylivingontario.ca/>) – Anglais seulement

Canadian Hearing Society (<http://www.chs.ca/>) – Anglais seulement

Institut canadien de la santé infantile (<http://www.cich.ca/>) se voue à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être. Notre mission : atteindre ce but grâce à nos nombreuses publications et ressources à l'intention des parents et des professionnels de la santé.

Child Care Resources (<http://www.childcare.on.ca/Programs/RegionalPreschoolAutismProgram.aspx>) – Anglais seulement

Council for Exceptional Children (<http://www.cec.sped.org//AM/Template.cfm?Section=Home>) is the
– Anglais seulement

Down Syndrome Association of Ontario (<http://www.dsao.ca>) – Anglais seulement

Enable Link (<http://www.enablelink.ca/>) – Anglais seulement

Épilepsie Canada (www.epilepsy.ca/fran/mainSetFR.html) Épilepsie Canada est le seul organisme national à but non lucratif dont la mission est d'améliorer les conditions de vie des personnes épileptiques en contribuant à la promotion et au soutien de la recherche, faciliter l'éducation et la sensibilisation qui favorisent une meilleure compréhension de l'épilepsie.

League for the Hard of Hearing (<http://www.lhh.org/>) – Anglais seulement

Learning Disabilities Association of Ontario (<http://www.ldao.ca/index.php>) – Anglais seulement

Ministère de l'éducation (www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/specedf.html) Information sur les ressources de l'éducation spécialisée en Ontario.

Ontario Brain Injury Association (<http://www.obia.on.ca/>) – Anglais seulement

CCED Learning Site (www.seac-learning.ca/fr/index.htm) Ce programme d'information a été élaboré par le ministère de l'Éducation de l'Ontario afin d'aider les membres des CCED à s'acquitter des rôles et des responsabilités qui leur sont attribués en vertu de la loi.

SNOW: Special Needs Opportunity Window (<http://snow.utoronto.ca/>), – Anglais seulement

The Alexander Graham Bell Association for the Deaf and Hard of Hearing (AG Bell) (<http://www.agbell.org/DesktopDefault.aspx>) – Anglais seulement

The Association of Parent Support Groups in Ontario (<http://www.apsgo.ca/>) – Anglais seulement

Santé visuelle (INCA) (<http://www.cnib.ca/>) est une source primaire de support, d'information et d'espoir, pour tous les canadiens affectés de perte de vision.

The Easter Seal Society of Ontario (www.easterseals.org/). – Anglais seulement

The Ontario Association of Children's Rehabilitation Services (OACRS) (<http://www.oacrs.com/>) – Anglais seulement

Tourette Syndrome Foundation of Canada (www.tourette.ca) – Anglais seulement

VOICE for Hearing Impaired Children (www.voicefordeafkids.com) – Anglais seulement

Troubles d'apprentissage – Association canadienne – (www.ldac-taac.ca) Fourni une compréhension et du soutien aux personnes qui ont des troubles d'apprentissage, à leurs parents, leurs enseignants et aux autres spécialistes.